



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/04/2022
En exercice :	33	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 12/04/2022
Pouvoirs :	9	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 21/04/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Roland BADOIL, Carine BERNY, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Aline DURAND donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Sylvain BARCET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD M Stéphane GILLET donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD M Philippe LARGE donne pouvoir à M Gérard DUPLAT Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Yohann DUMAS M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
Absents ou excusés :		
Mme Sylvie RAZY.		

Ouverture de la séance à 20h36

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers dans la salle du conseil municipal. Depuis la crise sanitaire, le conseil municipal avait dû être délocalisé dans la salle des fêtes afin de respecter les règles de distanciation sociale.

Il remarque que pour certains conseillers, il s'agit de leur premier conseil municipal dans cette salle.

Monsieur Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2022 à l'unanimité des membres présents à cette séance.

Délibération n° 2022 04 19-01 : TRANSPORTS – Évaluation financière des services de transports transférés par la Commune de Vaugneray à SYTRAL Mobilités.

DELIBERATION AJOURNÉE

Monsieur le Maire explique que le projet de délibération doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure. Un accord financier avait pourtant été trouvé avec le SYTRAL mais ce dernier a informé la Commune qu'il souhaitait revoir certains éléments.

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

Délibération n° 2022 04 19-02 : MARCHES PUBLICS – Attribution des marchés de travaux dans le cadre de l'opération réaménagement d'un commerce et création d'un logement, 7 place du marché – 69670 VAUGNERAY.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du réaménagement d'un commerce et création d'un logement, 7 place du marché, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du commerce et de création d'un logement.

Madame Chantal ROCHE demande si le commerce va être supprimé.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur Roland BADOIL remarque que le projet de délibération mentionne deux adresses, le 5 et le 7 place du marché. Il se demande si cela signifie qu'il y aura deux entrées.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30**

Monsieur le Maire explique que le commerce conservera son entrée sur la place du marché et que le logement sera accessible par un escalier du côté de la passerelle.

Les principales caractéristiques de la consultation sont les suivantes :

Objet

Les travaux sont répartis en 9 lots qui seront traités par marchés séparés à savoir :

LOT	LIBELLE
01	DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE
02	CHARPENTE - COUVERTURE – ZINGUERIE
03	METALLERIE
04	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS
05	PLATRERIE PEINTURE
06	CARRELAGE FAÏENCE
07	SOLS MINCES
08	ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE – VMC
09	PLOMBERIE SANITAIRE

Procédure

Un avis d'appel à concurrence a été publié au BOAMP, sur le profil acheteur et le site internet de la commune le 18 mars 2022. La date limite de remise des offres a été fixée au 11 avril 2022 à 12 heures.

Le lot n° 9 PLOMBERIE SANITAIRE a fait l'objet d'une consultation dans les conditions définies à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation : 50 % Prix et 50 % Valeur technique

10 plis ont été déposés dans les délais.

Aucun pli n'a été déposé pour le lot n° 02 CHARPENTE - COUVERTURE – ZINGUERIE et le lot n° 06 CARRELAGE FAÏENCE. Ces lots ont été déclarés infructueux et seront attribués dans les conditions de l'article R.2122-2 3°.

Arrivée de Monsieur Joao DA ROCHA à 20h43.

Monsieur le Maire constate que deux lots sont infructueux.

Monsieur Gérard DUPLAT, Adjoint aux travaux ajoute qu'il rencontre deux entreprises demain pour ces lots.

Monsieur Joao DA ROCHA demande si une consultation va être prochainement lancée.

Monsieur Gérard DUPLAT répond que la consultation est terminée. Il précise qu'en cas d'absence d'offres en réponse à une consultation, il est possible d'attribuer le marché sans mise en concurrence et sans publicité.

Arrivée de Madame Anne LANSON PEYRE-DE-FABREGUES, Adjointe à la communication et à l'évolution durable à 20h46.

Monsieur le Maire explique que le projet prévoit la création d'un logement d'environ 60 m² sur deux niveaux.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30**

Monsieur Jean-Pierre NÉMOZ, Conseiller délégué à Saint-Laurent-de-Vaux, s'interroge sur le respect des délais dans le contexte actuel notamment sur les menuiseries.

Monsieur Gérard DUPLAT partage ses craintes sur ce point et reconnaît que de nombreuses incertitudes subsistent quant au respect des délais. La question dépend aussi des quantités commandées. Pour le chantier au 17 place du marché, l'architecte avait intégré dans son planning un décalage de la livraison de l'escalier.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux visent essentiellement la remise aux normes du commerce.

Monsieur Roland BADOIL demande si une projection du projet est possible.

Une projection des plans en séance est faite.

Monsieur Jean-Pierre NÉMOZ remarque la création d'une véranda pour le logement.

Monsieur Gérard DUPLAT répond que cette véranda permettra l'accès au logement tout en permettant au voisin de conserver une fenêtre.

Lors de sa séance du 15 avril 2022 et au vu du rapport d'analyse, la commission marchés publics a proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères mentionnés dans le règlement de la consultation comme suit :

Lot	Libelle	Entreprise	Montant € HT	Estimation € HT
01	DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE	BADOUT SAS	27 746,87	30 000
02	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	Aucune offre		9 400
03	METALLERIE	C.S.L.	21 687,81	20 500
04	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS	LES ATELIERS PONCHON FILS	33 221,51	28 960
05	PLATRIERIE PEINTURE	ETS LARDY SAS	21 363,13	23 000
06	CARRELAGE FAÏENCE	Aucune offre		4 000
07	SOLS MINCES	SARL COURBIERE ET FILS	4 624,71	5 000
08	ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE - VMC	E.C.R.R.	10 829,50	16 000
09	PLOMBERIE SANITAIRE	JC REY	12 316,00	11 180
	TOTAL		131 789,53	148 040,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission marchés publics en date du 15 avril 2022,

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Attribue les marchés de travaux de l'opération pour le réaménagement d'un commerce et création d'un logement 7 place du marché aux entreprises suivantes pour les montants définis ci-dessous :

Lot	Libelle	Entreprise	Montant € HT
01	DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE	BADOUT SAS	27 746,87
02	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	Aucune offre	
03	METALLERIE	C.S.L.	21 687,81
04	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS	LES ATELIERS PONCHON FILS	33 221,51
05	PLATRIERIE PEINTURE	ETS LARDY SAS	21 363,13



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30**

06	CARRELAGE FAÏENCE	Aucune offre	
07	SOLS MINCES	SARL COURBIERE ET FILS	4 624,71
08	ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE - VM	E.C.R.R.	10 829,50
09	PLOMBERIE SANITAIRE	JC REY	12 316,00
TOTAL			131 789,53

Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune lesdits marchés avec les entreprises attributaires ;

Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2022.

Délibération n° 2022 04 19-03 : MARCHES PUBLICS - Aménagement d'un terrain multisports, route de Bordeaux - avenant n° 1 au lot n° 1 terrains de sports.

Par délibération du 20 septembre 2021, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux en vue de l'aménagement d'un terrain multisports, route de Bordeaux.

Monsieur Olivier DEROZARD, Adjoint aux sports rappelle le projet de création de plusieurs espaces sportifs. Le présent projet d'avenant vise des travaux non prévus initialement.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il est proposé la conclusion d'un avenant n° 1 au lot n° 1 pour un montant de 10 149 € HT détaillé comme suit :

Adduction d'eau potable	2 852 €
Fosses de plantation d'arbres pour l'aménagement d'une placette	1 650 €
Réalisation d'un espace de manœuvre	4 965 €
Dépose et repose piétons	682 €

Monsieur Gérard DUPLAT demande la localisation de l'accès pompiers.

Monsieur Olivier DEROZARD répond que l'accès sera le même que pour le stade.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera toujours possible de laisser une clé du portail aux pompiers même si en cas d'accident, ce n'est pas ce qui les arrête.

Il précise que cet accès est temporaire puisque le projet de création d'une voie verte est toujours d'actualité.

Il raconte qu'il est passé dans l'après-midi et qu'il y avait beaucoup de personnes aussi bien au basket que sur le terrain de foot.

Pour le moment, Monsieur Olivier DEROZARD explique qu'il n'y a pas de problème lié à l'utilisation.

La priorité est donnée à l'USOL pour les entraînements, mais génère toutefois quelques tensions.

Monsieur le Maire présente le récapitulatif de l'opération :

N° Lot	Corps d'Etat	Entreprise	Montant initial € HT	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché € HT	Variation
01	Terrains de sports	GREEN STYLE	280 939, 60 €	10 149 €	291 088, 60 €	+3, 61
02	Espace de glisse	FIPC	92 000 €	0	92 000, 00 €	0
TOTAL					383 088, 60 €	+ 2,65 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le projet d'avenant n° 1,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics du 28 mars 2022

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'avenant au marché de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30**

Lot n°	Corps d'Etat	Entreprise	Montant initial € HT	Montant de l'avenant n°	Nouveau montant du marché € HT	Variation
01	Terrains de sport	GREEN STYLE	280 939, 60 €	10 149 €	291 088, 60 €	+3, 61
02	Espace de glisse	FIPC	92 000 €	0	92 000, 00 €	0
TOTAL					383 088, 60 €	+ 2,65 %

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux avec l'entreprise attributaire,

Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au budget principal.

Madame Sandrine ARNAUD, Conseillère déléguée à la Jeunesse se réjouit de la démarche participative du projet avec une commission élargie avec des discussions très intéressantes. Chacun a pu comprendre les besoins des autres. L'équipement permet de pratiquer de nombreuses activités, football, basket, glisse... il s'agit d'un équipement réussi.

Monsieur le Maire a remarqué que les parents accompagnent les plus petits sur l'espace de glisse ce qui permet la présence d'adultes sur le site.

Madame Béatrice DUMORTIER, Adjointe à la politique éducative locale et aux affaires sociales regrette la présence de vélos sur le terrain de football.

Monsieur le Maire conclut qu'il va falloir faire preuve de pédagogie pour conserver l'équipement.

**Délibération n° 2022 04 19-04 : FINANCES - Budget Annexe PLH - Contrat
d'emprunt de 500 000 €.**

Vu le budget annexe PLH de la Commune de Vaugneray pour l'exercice 2022

Considérant que les recettes d'investissement prévoient le recours à un emprunt sur l'exercice pour financer les opérations de l'exercice,

Considérant que la somme nécessaire serait de 500 000 €, sur une durée de remboursement de 25 ans.

Monsieur le Maire explique que les banques ont été consultées sur la base d'un taux fixe sur 25 ans. Il note une augmentation importante des taux depuis la dernière consultation en novembre dernier.

Monsieur Daniel MALOSSE, Adjoint des finances rappelle qu'un emprunt est nécessaire pour le financement de l'opération de création de 6 logements au 17 place du marché. Une partie a été souscrite auprès de la Banque des Territoires et compte tenu des taux d'intérêt, il avait paru intéressant de souscrire le reste à taux fixe.

Les différentes propositions sont projetées en séance :

Montant 500 000 € - 25 ans – échéances trimestrielles			
Banque	Taux	Commission d'engagement	Coût total du crédit (taux actuel)
Banque postale	Euribor +0,56%	250 €	589 762, 05 €
Caisse d'épargne	Livret A + 0,30%	500 €	586 448, 00 €
Crédit Mutuel	1,40 %	500 €	593 959, 41 €
Crédit Agricole	Pas de proposition sur 25 ans		
Banque populaire	Pas de proposition sur 25 ans		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30**

Monsieur le Maire fait remarquer que la proposition qui semble à la première lecture la plus intéressante est celle de la Caisse d'Épargne. Toutefois, avec l'inflation, il est impossible d'avoir une visibilité sur l'évolution du taux y compris sur l'évolution du livret A.

Monsieur Daniel MALOSSE ajoute que sur le budget PLH, la quasi-unanimité des emprunts est à taux variable. Il peut y avoir un risque d'augmentation des échéances.

Monsieur Joao DA ROCHA fait remarquer que le Crédit Agricole n'a pas fait d'offre.

Monsieur le Maire répond qu'en réalité, les banques sont limitées dans leur proposition par un taux d'usure. Ce taux n'ayant pas augmenté aussi rapidement que les taux en vigueur sur les marchés, elles ne peuvent faire de propositions.

Madame Sandrine ARNAUD demande si la Banque des Territoires a fait une proposition.

Monsieur le Maire confirme mais elle était déjà au-dessus des taux proposés avant l'inflation.

Après étude de différentes propositions bancaires, l'organisme retenu pour ce prêt est :

Banque	Durée	Périodicité échéances	Taux	Commission d'engagement	Coût total du crédit
Crédit Mutuel	25 ans	Échéances Trimestrielles	1,40 %	0,10 %	593 959, 41 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le projet d'emprunt tel que proposé.

Vu l'offre de prêt,

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve le projet d'emprunt de 500 000 € dans les conditions susvisées avec le crédit mutuel ;

Décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relatif à cet emprunt et à procéder ultérieurement sans autre délibération à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe PLH 2022.

Délibération n° 2022 04 19-05 : FINANCES – Demande de subventions au titre des amendes de police 2022 – Opération de création d'un cheminement mobilités durables - Rue des Chardons à VAUGNERAY.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil départemental a sollicité la Commune pour connaître les dossiers susceptibles de bénéficier du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. La Commune souhaite développer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle. La rue des Chardons étant étroite, un cheminement piéton a été créé l'année dernière au niveau du parking du cimetière afin d'amorcer une liaison pour les modes alternatifs à la voiture individuelle dans cette rue.

La deuxième phase de cette liaison est l'objet d'une demande de subventions au titre des amendes de police 2022. Il s'agit de créer un cheminement mobilités durables débutant au niveau de la rue des Écoles, passant par le Parc du Centenaire et se poursuivant entre la salle polyvalente et des places de stationnements publiques. Par des travaux d'aménagement d'un cheminement dédié à la mobilité durable, cet axe stratégique sera d'abord sécurisé et encouragera les riverains et usagers des équipements publics s'y trouvant à cheminer à pieds.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30

Les travaux du projet de création du cheminement pour les mobilités durables rue des Chardons se décomposent comme suit :

- Pose de « pas Japonais » sur les surfaces enherbées du Parc du Centenaire afin de faciliter le passage des piétons (voir devis POINT P joint),
- Décapage, empierrage, pose de bordure et mise en place d'un béton drainant pour le cheminement mobilités durables passant entre les places de stationnements et la salle polyvalente (voir devis entreprise CARRET ESPACES VERTS joint),
- Mise en place de 18 bornes en bois devant chaque place de stationnement pour éviter que les véhicules ne s'avancent sur le cheminement piéton (voir devis entreprise CARRET ESPACES VERTS joint),
- Mise en œuvre de banc-fauteuils afin de faciliter une pause aux piétons au niveau de l'espace-vert marquant l'aboutissement du cheminement sur la rue des Chardons (devis banc fauteuils MANUTAN)

Le coût prévisionnel des travaux est de 17 000 euros HT avec un début des travaux au 1^{er} semestre 2023.

Afin de réaliser cet aménagement, il convient de solliciter une subvention du Département du Rhône au titre des amendes de police 2022 pour un montant 13 600 € soit un taux de subvention de 80 %.

Vu le règlement des amendes de police,

Vu la notice explicative du projet,

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

***Sollicite** du Département du Rhône une subvention au titre des amendes de police 2022 d'un montant de 13 600 € pour la réalisation du projet de création d'un cheminement mobilités durables ;*

***S'engage** à réaliser les travaux prévus au budget principal de la Commune.*

Délibération n° 2022 04 19-06 : Finances – Approbation de l'opération et demande de subventions au titre de l'opération réaménagement du restaurant scolaire de l'école publique de Vaugneray.

Monsieur le Maire explique que ces dernières années, les effectifs de l'école publique ont particulièrement augmenté avec la création d'une 6^{ème} classe à la rentrée 2019 et deux classes supplémentaires à la rentrée 2021.

Une réorganisation du restaurant scolaire est donc indispensable pour permettre l'accueil de ces nouveaux effectifs.

Jusqu'en 2020, les repas étaient confectionnés sur place dans la cuisine de l'école. Le nombre croissant des effectifs a conduit la Commune à modifier cette organisation. Parallèlement, des travaux importants ont été entrepris par l'OGEC de modernisation du collège, comprenant la réalisation d'une cuisine et d'un self-service. Les deux parties se sont ainsi rapprochées pour trouver un accord qui permettrait à l'OGEC et à la Commune de bénéficier d'économies d'échelle. Les repas restent donc aujourd'hui confectionnés localement à la cuisine centrale par un prestataire choisi en commun dans le cadre d'un groupement de commandes.

La cuisine actuelle du restaurant scolaire n'est donc plus utilisée pour la confection des repas et une réflexion a été lancée pour réaménager cet espace en 3 espaces : un espace préparation des repas, un espace plonge et une salle de restauration.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30

L'opération est estimée à 140 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Montant HT	Taux intervention
DETR	80 000,00 €	57%
Conseil départemental	30 000,00 €	21,5%
Sous-total	110 000, 00 €	
Autofinancement	30 000,00 €	21,5%
Coût HT	140 000,00 €	100 %

Madame Béatrice DUMORTIER informe de l'avancée des travaux de décontamination de l'école. Le carrelage a pu être sauvé ainsi qu'une partie du mobilier.

Monsieur le Maire rappelle que l'incendie avait déposé beaucoup de suie mais que les pompiers n'avaient pas utilisé d'eau.

Madame Béatrice DUMORTIER explique que le projet d'agrandissement vise à la création d'une salle de restauration pour les petites et moyennes sections.

Monsieur le Maire précise que les demandes de subvention sont réalisées auprès du Département du nouveau Rhône et de l'État.

Monsieur Gérard DUPLAT trouve le montant estimé des travaux important.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des travaux mais également des équipements de cuisine et du mobilier.

Monsieur Roland BADOIL demande si ces aménagements permettront à l'ensemble des enfants de manger sur place.

Monsieur le Maire répond par la positive en indiquant que le projet vise la création d'un espace de restauration d'environ 50 m². Un tel espace permettrait de faire déjeuner environ 80 enfants sur deux services.

Madame Chantal ROCHE demande si le restaurant sera opérationnel en septembre.

Monsieur le Maire le regrette mais une réouverture en septembre n'est pas envisageable. L'intervention des assurances a retardé la décontamination de la zone.

Madame Sandrine ARNAUD s'interroge sur la compatibilité entre la présence de sanitaires et des règles HACCP (normes d'hygiène à respecter).

Madame Béatrice DUMORTIER répond les sanitaires comprennent uniquement des lavabos et le projet d'aménagement est conforme à la réglementation.

Madame Sandrine ARNAUD propose de réfléchir également au réaménagement de la première salle (lavabos actuels) qui constitue un grand espace.

Madame Béatrice DUMORTIER répond que cette première salle avait été aménagée en salle de tri des déchets permettant aux enfants des classes élémentaires de débarrasser et trier les déchets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de l'opération,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve l'opération réaménagement du restaurant scolaire et son plan de financement ;

Sollicite une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Délibération n° 2022 04 19-07 : FINANCES – Demande de subvention pour la modernisation de l'éclairage du Gymnase PERRACHON au titre de la DSIL 2022.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose de nombreux équipements, en particulier deux gymnases. Le gymnase Albert CONFORT a déjà bénéficié d'un remplacement de son système d'éclairage en luminaires LEDS. La Commune souhaite aujourd'hui moderniser son système d'éclairage par la mise en place de LEDS du gymnase PERRACHON.

Ainsi, la Commune de Vaugneray a choisi d'améliorer le confort visuel des salles de sports PERRACHON (Gymnastique et Dojo) tout en consommant moins d'énergie. En consommant moins d'électricité et en étant fabriqués à partir de matériaux recyclables, les diodes électroluminescentes (LED) participent à la réduction de l'empreinte carbone.

L'opération est estimée à 15 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Montant HT	Taux intervention
DSIL	12 000,00 €	80 %
Sous-total	12 000, 00 €	
Autofinancement	3 000,00 €	20 %
Coût HT	15 000,00 €	100 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de l'opération,

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Approuve l'opération de modernisation de l'éclairage du Gymnase PERRACHON et son plan de financement ;

Sollicite une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Communication n° 2022 04 19-01 : Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	Date	Domaine	Objet	Nom	Montant
2022-10	15/03/2022	CIMETIERE	Concession 30 ans	Concession PERRET	404,00 €
2022-11	15/03/2022	CIMETIERE	Concession 30 ans	Concession JOURDAN	808,00 €
2022-12	15/03/2022	CIMETIERE	Colombarium 15 ans	Concession THOLLET	538,00 €
2022 -13	08/04/2022	MARCHES PUBLICS	Maitrise d'œuvre réaménagement restaurant scolaire	CHAMPAVERT ÉCONOMIE	9 560 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30**

AUTRES INFORMATIONS :

Création d'une nouvelle communication avec la note de synthèse

Monsieur le Maire explique que sur proposition de la commission communication, il sera joint à la note de synthèse un retour sur l'activité des commissions ou des projets de la Commune.

Madame Sandrine ARNAUD trouve l'idée très intéressante et remercie les membres de la commission de cette initiative.

Accueil Ukrainien

Monsieur le Maire donne des nouvelles de l'accueil de la famille ukrainienne. Il s'agit d'une maman et de ses 2 enfants. Il salue la réactivité des habitants qui ont répondu nombreux à la campagne de dons alimentaires. Il reste toutefois à trouver une solution pour les communications téléphoniques en Ukraine.

Madame Chantal ROCHE confirme que les communications téléphoniques sont onéreuses.

Monsieur le Maire explique que certains opérateurs proposent la gratuité pendant une certaine durée. Il ajoute que la principale barrière reste la langue. La maman parle trois langues, le russe, l'ukrainien et l'arménien.

Monsieur Gerbert RAMBAUD rappelle que la Commune accueille plusieurs familles arméniennes.

Madame Chantal ROCHE s'enquiert de la scolarisation des enfants mais également si des cours de français peuvent être organisés.

Monsieur le Maire répond que les enfants seront scolarisés à l'école élémentaire du Val Noir et au collège Saint-Sébastien. Une habitante russophone s'est proposée de leur donner des cours.

Madame Chantal ROCHE demande s'ils ont besoin de vêtements ou de chaussures.

Monsieur le Maire explique que le contact n'est pas toujours aisé et que pour le moment, la maman limite les contacts avec l'extérieur.

Madame Chantal ROCHE propose son aide et témoigne de la peur de familles déracinées.

Élections présidentielles

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des scrutins les dimanches 10 et 24 mai prochain.

Journée du Jeune Citoyen du jeudi 12 mai 2022

Madame Sandrine ARNAUD rappelle que se tiendra le jeudi 12 mai la journée du jeune citoyen.

Le rendez-vous est donné à 8h00 devant la Mairie. Elle présente le déroulement de la journée et différentes animations proposées.

Monsieur Joao DA ROCHA demande si une réunion de préparation est prévue.

Madame Sandrine ARNAUD répond qu'elle aura lieu la veille avec un débriefing avec Guillaume BELFILS et Benjamin PLASSE.

Monsieur le Maire se réjouit de retrouver la journée du jeune citoyen dans sa version classique. L'année dernière, la crise sanitaire n'avait pas permis de mélanger les élèves des différentes écoles. La journée avait été organisée avec les seuls élèves de l'école publique. Il avait alors pu constater que les débats étaient différents, les leaders restaient les leaders alors que lorsqu'on mélange les groupes, les élèves adoptent un autre comportement.

Couverture du réseau 4G

Monsieur le Maire rapporte sa rencontre avec un Responsable de l'entreprise ORANGE et l'installation de deux émetteurs permettant de couvrir 4 nouveaux secteurs : Saint-Laurent-de-Vaux, le Cumet, Chatanay et Samazanges.

Monsieur Joao DA ROCHA demande si l'émetteur concernera tous les opérateurs.

Monsieur le Maire confirme.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30**

Monsieur Gerbert RAMBAUD demande si on connaît déjà la localisation des émetteurs.

Monsieur le Maire répond par la négative mais ils seront implantés dans des zones inhabitées.

Monsieur Jean-Pierre NÉMOZ insiste sur l'importance de la couverture par un réseau performant pour des questions de sécurité.

Incendie sous la neige

Monsieur Gerbert RAMBAUD relate un incident peu habituel.

Les scouts ont fait un feu sous la neige lors d'une sortie près de chez lui. Or, le feu est resté couvert sous la neige et à la fonte, il s'est ravivé. Il a été éteint par un randonneur mais l'incident aurait pu mal tourner.

Pastilles d'iode

Madame Sandrine ARNAUD a été surprise de lire dans le magazine d'information communale, la mise à jour du plan de sauvegarde en cas d'accident nucléaire et souhaiterait avoir plus d'informations.

Monsieur le Maire explique que ce dispositif existe depuis longtemps. En ce début d'année, les services de la Préfecture ont écrit à toutes les communes pour s'assurer de la mise à jour de leur plan de sauvegarde notamment sur l'organisation de la distribution de pastilles d'iode en cas d'accident nucléaire.

Monsieur Safi BOUKACEM ajoute que des stocks sont disponibles mais il y a très peu de communication sur le sujet.

Monsieur le Maire informe qu'en cas d'alerte, ce sont les communes chefs-lieux de canton qui reçoivent les comprimés. Chaque commune du canton vient ensuite les récupérer et se charge de la distribution à sa population.

Madame Isabelle VIDAL s'interroge sur la communication à la population.

Madame Anne LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES pense que la communication sera assurée au niveau national.

Monsieur le Maire continue en expliquant que la distribution sera assurée sur 3 sites sur la base des bureaux de vote. Dans un tel cas, la commune aura besoin de monde, les conseillers municipaux et le personnel communal.

Samedi 30 avril 2022 à la salle des fêtes - Repas des têtes blanches

Madame Béatrice DUMORTIER rappelle que le repas des têtes blanches se tiendra le samedi 30 avril à la salle des fêtes et que les conseillers municipaux qui souhaitent participer, doivent confirmer leur présence auprès du CCAS.

Bruits de voisinage

Monsieur Joao DA ROCHA souhaite savoir si la Commune a pris un arrêté réglementant le bruit.

Monsieur le Maire confirme et indique qu'il faudrait le mettre en actualité sur le site internet de la Commune.

Travaux au carrefour du Quincieux à Sainte-Consorte

Monsieur Safi BOUKACEM informe les conseillers municipaux que le SLAHVY a engagé des travaux qui ont débuté ce mardi 19 avril et s'achèveront au 1^{er} juillet pour la partie des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable. Pour la partie sécurisation de la voirie, le Département du Rhône et la CCVL réaliseront les travaux en juillet et août 2022. Le but est de réaliser les travaux des réseaux humides en sous-terrain puis de sécuriser ce carrefour afin de fluidifier les 2 routes départementales n° 30 et n° 99 ainsi qu'un chemin communal et une impasse. Ce secteur est l'un des plus importants de l'Ouest Lyonnais avec la présence des entreprises SANOFI et BIO-MÉRIEUX à Marcy-l'Étoile et du Parc d'Activités de Clape Loup à Sainte-Consorte. Toutes les Communes ont été informées notamment Grézieu-la-Varenne et Pollionnay, pour les itinéraires conseillés concernant les véhicules légers.

Monsieur Roland BADOIL demande si les travaux concernent uniquement le carrefour.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 avril 2022 à 20 HEURES 30**

Monsieur Safi BOUKACEM répond que les travaux concernent tous les réseaux humides dans l'emprise du carrefour dans une 1^{ère} phase. Le SLAHVY devrait réaliser une 2^{ème} phase de travaux en 2023 sur le chemin de l'Hôpital en lien avec les travaux de voirie de la CCVL

Monsieur Jean-Pierre NÉMOZ a également rencontré des travaux sur Brindas.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des travaux de création d'un réseau d'irrigation entre Chaponost et Vaugneray via Brindas permettant qu'un réseau puisse être en service à l'automne.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h58.

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM

Le Maire,
Daniel JULLIEN